

RÈGLEMENTS RÉGIONAUX

VALIDATION	
CD NAQ	14/08/2021
FFE	

NAQ J01 – INDIVIDUEL JEUNES

Qualification jeunes au championnat de France 2021 Championnat de ZID jeunes 2021

ZID d'Aquitaine

Dans ce qui suit, les termes « joueur » « licencié », « participant », appellations anciennes des catégories telles que qs (« poussins », « pupille », etc) s'entendent au féminin comme au masculin.

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

La participation au championnat de France des jeunes (de U08 (petit-poussin) à U16 (minime)) s'effectue suite à un processus de qualification.

Pour la ligue de la Nouvelle Aquitaine, les places qualificatives sont réparties entre ses trois ZID et sont attribuées à l'issue des trois championnats de ZID qui servent de support aux qualifications.

Le championnat de ZID prend la forme d'un « open » pour chacune des catégories (de U08 à U16).

Le championnat de France jeunes étant ouvert à tout licencié A des catégories U18 et U20, il n'y a donc pas de tournoi qualificatif pour ces catégories. Cependant, un championnat de ZID en sept rondes leur est dédié, pour leur permettre de concourir au championnat de ZID et se préparer au championnat de France.

Certains jeunes sont qualifiés d'office au championnat de France jeunes au regard de leurs performances passées ou de leur classement Elo. **Ils peuvent participer au tournoi de leur catégorie ou participer au tournoi réservé aux catégories U18 et U20.**

La liste des qualifiés d'office est détaillée au paragraphe 342

2. ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

Les championnats d'Aquitaine auront lieu du 27 au 29 août 2021 à Saint-Macaire (33490) et sont ouverts à tout joueur licencié A dans un club de la ZID d'Aquitaine.



Les salles de jeu sont repérées comme suit et utilisées dans cet ordre en fonction du nombre de joueurs inscrits :

- 1- salle des fêtes
- 2- salle du Conseil de la Mairie
- 3- salle du Prieuré
- 4- salle du château

21. Inscriptions.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 août.

Les clubs ou les représentants légaux des joueurs inscrivent les joueurs auprès des organisateurs et précisent l'éventuel choix :

- pour les féminines de jouer dans le tournoi « mixte » (par défaut, inscription au tournoi réservé aux féminines).
- pour les qualifiés d'office de jouer dans le tournoi U20, (par défaut, inscription au tournoi de leur catégorie d'âge)

Ce choix est confirmé au moment du pointage le 27 août et est irrévocable.

Tous les participants doivent être en possession d'une licence « A » de la FFE et devront pouvoir justifier de leur identité.

22. Règles appliquées

Les règles de la FIDE et de la FFE en vigueur à la date des Championnats sont applicables pour toute la durée de la compétition.

Les parties sont comptabilisées pour le classement ELO Fide (en-dessous de 2200).

U12, U14, U16 : 60 min + 30 secondes par coup

U08, U10 : 30 minutes + 30 secondes par coup

Les parties nulles par consentement mutuel ne sont pas autorisées avant le 30ème coup.

Rappel : pour toutes les catégories, la notation de la partie est obligatoire. Les U08 devront savoir au moins noter leur nom, le n° de leur table et le résultat de la partie.

23. Chronologie

25 août minuit : clôture des inscriptions

vendredi 27/08 :

pointages des participants de 12h00 à 13h00 : salle des fêtes repérée sur le plan.

Le tournoi débutera à 13h15 () pour toutes les catégories sauf les U08 (voir ci-après).

Les participants arrivant après l'heure de fin du pointage pourront participer à partir de la ronde 2.

Poussin, Pupille, Benjamin, Minime, Cadet, Junior.

Vendredi 27/8 : pointage : 12h15-13h00
ronde 1 : 13h15 **ronde 2** : 16h30

Samedi 28/8 : **ronde 3** : 10h00 **ronde 4** : 13h30 **ronde 5** : 16h30

Dimanche 29/8 : **ronde 6** : 10h00 **ronde 7** : 13h30
Remise des prix : 16h30

Petits Poussins U08 .

Samedi 28/8 : pointage : 9h00-9h45
ronde 1 : 10h00 **ronde 2** : 13h30 **ronde 3** : 15h15

Dimanche 29/8 : **ronde 4** : 10h00 **ronde 5** : 13h30 **ronde 6** : 15h00
Remise des prix : 16h30

L'organisateur pourra adapter ces horaires en fonction des spécificités locales.

Tout joueur absent de la salle de jeu 30' après le lancement de la ronde sera considéré comme forfait.

La pendule des blancs est mise en route par l'arbitre si les 2 joueurs sont absents.

24. Constitution des tournois et appariements

241 Catégories comportant plus de 8 joueurs
Les appariements sont effectués au système Suisse (Règlement FIDE C.04).

242 Catégories comportant moins de 8 joueurs :

Les tournois féminins et mixte de la même catégorie seront fusionnés.
Si le quorum de 8 joueurs n'est toujours pas atteint, les joueurs sont incorporés à la catégorie supérieure, puis en fusionnant le tournoi féminin ainsi obtenu avec le tournoi mixte si nécessaire jusqu'à obtention d'un minimum de 8 joueurs.

La répartition est effectuée au plus tard la veille du tournoi par l'arbitre principal et validée par le DRA.

243 Catégories comportant 8 joueurs :
Les appariements sont effectués toutes rondes (grille de Berger).

244 Les cadets et juniors, sont regroupés dans un seul tournoi mixte U20.

Si le nombre de U20 est inférieur à 8 :

- de 5 à 7 joueurs : tournoi toutes rondes
- de 3 à 4 joueurs : tournoi toutes rondes aller et retour
- 2 joueurs : match en 6 parties.
- 1 seul joueur : le tournoi sera annulé.

Dans le U20, le premier U18 prend le titre de Champion cadets, le premier U20 prend le titre de Champion junior.

3. RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

31. Décompte des points

Une partie gagnée est comptée un point

Une partie nulle est comptée un demi point

Une partie perdue devant l'échiquier est comptée 0 point,

32. Classement

Le classement final de chaque tournoi est effectué par le total des points. En cas d'égalité de points entre plusieurs joueurs, le départage est effectué en appliquant dans cet ordre les systèmes :

1 - Buchholz tronqué

2 - Buchholz

3 – Performance

33 Titres et récompenses

Lorsque les catégories d'âge sont confondues du fait de l'organisation (quorum de 8 joueurs) chaque joueur concourt pour le titre de sa catégorie quelque soit le nombre de joueurs dans cette catégorie.

Si une jeune fille choisit le tournoi mixte, elle concourt pour le titre mixte. Si le jour de la compétition, l'organisateur décide de fusionner les 2 tournois par manque d'effectif, elle concourt alors pour les deux titres, le titre mixte primant sur le titre féminin.

Les titres suivants sont attribués :

- au mieux classé dans sa catégorie (féminine ou mixte): champion d'Aquitaine
- au second classé de la catégorie : vice Champion d'Aquitaine
 - le troisième classé reçoit une médaille de bronze.

Ces 3 joueurs reçoivent une coupe.

34 Places qualificatives pour le championnat de France

341 Répartition des places qualificatives par ZID

Féminines

	U08	U10	U12	U14	U16
AQU	2	4	4	4	3
LIM	1	1	2	1	3
PCH	1	2	2	2	1

Mixtes

	U08	U10	U12	U14	U16
AQU	5	6	7	5	5
LIM	2	2	2	2	2
PCH	2	2	2	3	3

Qualifiés d'office

Nom	Prenom	NeLe	Ligue	NrFFE
BUSTOS SALINAS	Thomas	07/02/2008	NAQ	P53408
CHANTHAVONGSA	Nouaym	22/02/2011	NAQ	P52059
COLES	Robin	10/07/2011	NAQ	R53938
COLES	Ruben	22/01/2013	NAQ	R53939
DRUON	Thibault	21/01/2009	NAQ	P50625
RENAUDIN	Axelle	08/11/2005	NAQ	K58820
SAYAH-HOBON	Noah	05/02/2011	NAQ	N72453

4. ORGANISATION TECHNIQUE ET MATÉRIELLE

41. Direction technique et commission d'appel

L'équipe de direction des qualifications au championnat de France des jeunes **entérine la liste des joueurs qualifiés pour le championnat de France** en s'appuyant sur les résultats de tournoi fournis par les organisateurs.

Cette équipe comprend :

- le directeur des qualifications : **Tristan Roselle**
- le directeur régional de l'arbitrage : Ludovic Perche
- les 3 vice-présidents : Dominique Cyrille, Bernard Duberland, Siméon Pottier
- les responsables jeunes des trois ZID : Nadège Louassier, Siméon Pottier,

La Commission d'Appel du tournoi est constituée par les membres du Comité Directeur de la Ligue présents, éventuellement complétée à 5 personnes par des Présidents de clubs.

42 . Organisation du tournoi.

L'Organisateur assure la gestion matérielle du tournoi notamment les alinéas suivants :

1. matériel de jeu, espace de jeu, plan des tables, affichages, informatique ;
2. accueil des joueurs, de leurs familles et/ou accompagnateurs ;
3. gestion des mesures sanitaires ;
 - gestion de la buvette ;

43 Consignes à l'intention des participants et des spectateurs

Durant toute la compétition les jeunes sont placés, soit sous la responsabilité de leurs parents, soit sous la responsabilité de leur club.

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.

Pendant la partie, les joueurs :

- § ne doivent pas quitter l'espace de jeu sans autorisation (défini comme étant composé de l'aire de jeu + les toilettes)
- § doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- § doivent avoir une attitude convenable et une tenue correcte
- § ne doivent pas manipuler violemment les pendules en particulier pendant les zeitnots.

Le transport et l'utilisation de téléphones portables, baladeurs et autres tablettes ou matériel de

communication est interdite dans l'espace de jeu. **Un téléphone portable découvert en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son détenteur.**

Après la partie, les joueurs remettent les pièces en place et le gagnant, ou les blancs en cas de partie nulle, apporte à l'arbitre les deux originaux des feuilles de parties signés avec mention d'un résultat identique.

Blitz et analyses sont interdits dans la salle du tournoi.

Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié pour la ronde suivante.

Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis dans l'aire de jeu pendant les parties. L'accès à l'aire de jeu n'est autorisé que pour les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs..

Les joueurs qui ont terminé leurs parties deviennent spectateurs et doivent donc quitter l'aire de jeu.

Lors de la dernière ronde, le joueur ayant les Blancs ou le vainqueur de la partie ramène la pendule à l'arbitre.

MESURES SANITAIRES LIÉES AU COVID

Le port du masque est obligatoire durant les parties, et, par ailleurs, les directives du Ministère des Sports précisent que

2/3

a

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs	Exemption de Pass Sanitaire jusqu'au 30/09 quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
Majeurs	Obligation de Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass Sanitaire jusqu'au 30 août 2021 puis application au-delà

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h - Un certificat de rétablissement de la Covid -19
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Il doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

Au 06/08/2021 Le port du masque est obligatoire dans les locaux municipaux de Saint Macaire.